

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE BETHUNE**



Hôtel de ville
6, Place du 4 septembre
BP 10711
62407 Bethune Cedex
Tél. 03.21.63.00.00
Fax. 03.21.63.00.01
Email.mairie@ville-bethune.fr
ville-bethune.fr

N° 5-2024-1394

**Répertoire Electoral Unique - Délégation
de signature à Madame Léonie CALESSE,
Madame Laetitia RAMSKI et Monsieur
Franck LAINE**

Olivier GACQUERRE, Maire de la Ville de Bethune,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-19,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L11, L16, L18 et L28,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique,

Vu l'arrêté municipal 5-2021-292 du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Mesdames Pulchérie LEVASTRE, Laetitia RAMSKI et Mélanie VANDROTH, au regard du REU,

Considérant que Madame Léonie CALESSE prend ses fonctions en tant que Responsable du Service Etat-Civil, à compter du 25 novembre 2024,

Considérant que, pour assurer la continuité du service, notamment au regard du Répertoire Electorale Unique et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de revoir les délégations de signature,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n°5-2021-292 du 15 mars 2021.

Article 2 : Une délégation de signature est donnée à Madame Léonie CALESSE, occupant les fonctions de Responsable du Service Etat-Civil comprenant la partie électorale. Cette délégation l'autorise, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer toutes les décisions d'inscription et de radiation des listes électorales relevant de ma compétence à compter du 25 novembre 2024.

Article 3 : En l'absence de Madame Léonie CALESSE, une délégation de signature est donnée à Madame Laetitia RAMSKI occupant les fonctions de Directrice du Service Affaires Juridiques, Etat-Civil et Assemblées, comprenant la partie électorale. Cette délégation l'autorise, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer toutes les décisions d'inscription et de radiation des listes électorales relevant de ma compétence à compter du 25 novembre 2024.

Article 4 : En l'absence de Madame Laetitia RAMSKI, une délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LAINE, fonctionnaire territorial occupant les fonctions de Directeur Général des Services, comprenant la partie électorale. Cette délégation l'autorise, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer toutes les décisions d'inscription et de radiation des listes électorales relevant de ma compétence à compter du 25 novembre 2024.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.Telerecours.fr ».

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune. Une expédition sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Béthune et à Monsieur le Procureur de la République de Béthune.

Béthune, le 30 octobre 2024

Le Maire,



Olivier GACQUERRE